

Direction interrégionale Nord Division Observation 18 rue Elisée Reclus CS 60007 59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

PREFECTURE DU NORD
Direction de la Coordination des Politiques
Interministérielles
Bureau des installations classées pour la
protection de l'environnement

Villeneuve d'Ascq, le 26 juillet 2018

Affaire suivie par : Barbara Dugardin

Téléphone : 03 30 67 66 72 Courriel : reseau.lille@meteo.fr

<u>OBJET</u>: Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques <u>REF</u>: AEU 59 2018 59 Projet éolien d'Ostrevent

Madame, Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur les communes d'Auberchicourt, Emerchicourt et Monchecourt (59). Selon votre dossier, ce parc éolien se situerait à une distance supérieure à 45 kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Taisnières en Thiérache).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Recevez mes meilleures salutations.

La Responsable de la Division Observation pour Météo France Nord

Thérèse Escartin

Copies: D, OBS/D, DSO/CMR/ERF/DA, Sec, chrono

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <a href="https://pro.meteofrance.com">https://pro.meteofrance.com</a> (avec identifiant : radeol et mot de passe : rad258eoLIEN!D ))